

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002025\_086

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de maintenance du logiciel OpenAds par la société atReal*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** la proposition de contrat N°CT2512-0478 de la société atReal concernant la maintenance du logiciel OpenAds,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat proposé par la société atReal sise parc de l'Angevinière, Bât 1, 90 chemin de l'Aumône Vieille, 13400 Aubagne concernant la maintenance du logiciel OpenAds. Le montant annuel s'élève à trois milles six cent neuf euros et soixante-huit centimes HT (3609.68 euros HT) soit quatre mille trois cent trente-et-un euro et soixante-deux centimes TTC (4331.62 euros TTC).

Article 2 : Le contrat est signé pour une durée d'un an, renouvelable tacitement au maximum pour 3 ans et rentrera en vigueur à compter du 17/12/2025 jusqu'au 16/12/2026 inclus.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société atReal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 24 novembre 2025  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

